



Objet
Demande remboursement
augmentation annuelle
1960.-

Monsieur le Préfet à
KIBUNGU.-

Handwritten notes:
1857 / A13302 / Préfet
23/5/61

Monsieur le Préfet,

Handwritten note:
e.a.d. 1500 x 5
100

Vu la lettre n° 4832/A.T.1/02/DM du
10 décembre 1959 de l'Administrateur de Territoire de Kibungu.

Revu la lettre n° 6455/J.T. du 3 novembre
1959 du Résident du Rwanda relative à l'uniformisation de rémunération
du personnel judiciaire. Selon la dite lettre j'aurais dû avoir
bénéficié d'une augmentation annuelle de 300fr à partir du 1-1-1960.

Vu que je n'ai touché que 100fr par mois de
l'année écoulée. Au mois d'octobre 1960, j'ai été me plaindre chez
Monsieur l'Administrateur Muller qui a donné l'ordre à Monsieur Jambiki
de verser aux prévisions budgétaires 1961 la somme de 2.400fr qui devaient
me revenir.

Le 8 mai 1961 je me suis rendu au Territoire
pour prendre ma somme, Monsieur VAN ESPEN m'a conseillé de m'adresser
aux Bourgoimestres des communes qui forment le ressort de l'ancien
Tribunal de Chefferie "Zaza-sot (Zaza-Kibare-Rubago-Nshili et Vumwe)

J'ai constaté par suite que votre intervention
était plus qu'urgente dans cette matière, s'il-plaît à votre bonté.

Avec l'espoir de voir ma demande agréée, je
vous prie de recevoir ma considération la plus distinguée.

Le Greffier Ndakubwimana Callixte